



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/44/665  
20 octobre 1989  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session  
Point 38 de l'ordre du jour

EXAMEN DE L'EFFICACITE DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER  
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Constitution et fonctionnement d'une réserve

Rapport du Secrétaire général

1. Au paragraphe 10 de sa résolution 43/214 du 21 décembre 1988, l'Assemblée générale a approuvé l'idée d'une réserve qui servirait à couvrir les dépenses additionnelles dues aux fluctuations monétaires, à l'inflation des coûts non salariaux et aux augmentations statutaires des dépenses de personnel, a prié le Secrétaire général de formuler et de lui soumettre à sa quarante-quatrième session, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, un ensemble de procédures qui régiraient le fonctionnement de la réserve et a décidé d'examiner plus avant, à ladite session, la question de la constitution d'une telle réserve pour l'exercice biennal 1990-1991. Au paragraphe 9 de cette même résolution, l'Assemblée a noté les travaux que le Comité consultatif avait consacrés aux incidences de l'inflation et des fluctuations des taux de change sur le budget de l'ONU. Comme l'Assemblée le lui avait demandé à l'annexe I, paragraphe 10, de sa résolution 41/213 du 19 décembre 1986, le Comité consultatif avait, aux paragraphes 17 à 31 de son rapport (A/43/929), entrepris de rechercher une solution globale au problème posé par l'ensemble des dépenses additionnelles, y compris celles qui sont dues à l'inflation et aux fluctuations monétaires. Le Secrétaire général avait fait de même aux paragraphes 35 à 41 de son rapport à la quarante-deuxième session de l'Assemblée (A/42/225 et Add.1). Le présent rapport propose un ensemble de procédures qui pourraient régir le fonctionnement de la réserve et traite de la nature, de la composition et des modalités d'utilisation de la réserve, ainsi que de sa reconstitution.

2. Lorsqu'elle a dit qu'il fallait trouver une solution globale au problème posé par l'ensemble des dépenses additionnelles, y compris celles qui sont dues à l'inflation et aux fluctuations des taux de change, l'Assemblée générale a précisé qu'il serait souhaitable de trouver une place à ces dépenses, dans les limites générales du budget, soit en constituant une réserve, soit en leur consacrant une partie distincte du fonds de réserve. Les dépenses que ce fonds est destiné à

couvrir sont différentes par leur nature des dépenses additionnelles que peuvent entraîner les ajustements à apporter aux prévisions pour tenir compte des fluctuations monétaires, de l'inflation des coûts non salariaux et des augmentations statutaires des dépenses de personnel. Le Secrétaire général a donc estimé qu'il ne serait ni commode ni souhaitable d'utiliser un même fonds de réserve pour faire face à deux séries de questions distinctes.

3. A l'annexe I, paragraphe 11, de sa résolution 41/213, l'Assemblée générale avait prié le Secrétaire général de s'efforcer de faire face aux dépenses résultant de l'inflation et des fluctuations des taux de change en réalisant, dans la mesure du possible, des économies sur le budget-programme, sans compromettre en rien l'exécution des programmes et sans préjudice de l'utilisation du fonds de réserve. Le Secrétaire général a eu l'occasion d'indiquer dans l'un de ses précédents rapports (A/42/225 et Add.1) que l'on ne pouvait en fait absorber ces dépenses additionnelles, étant donné l'ampleur qu'elles risquaient d'avoir et l'impossibilité de les prévoir avec tant soit peu de précision.

4. L'objet de la réserve devrait donc être, semble-t-il, de réduire le plus possible, au cours d'un exercice biennal donné, les variations de niveau du budget-programme résultant des ajustements à apporter aux prévisions pour tenir compte des fluctuations monétaires, de l'inflation des coûts non salariaux et des augmentations statutaires des dépenses de personnel; il s'agit en d'autres termes, pour citer le rapport du Comité consultatif (A/43/929), d'assurer un plus grand degré de certitude que ce n'est actuellement le cas.

5. Cela étant, il faudra que la réserve soit d'un montant adapté aux besoins additionnels en vue desquels elle est conçue, c'est-à-dire qu'elle permette les ajustements aux trois éléments décrits plus haut (fluctuations monétaires, inflation des coûts non salariaux, augmentations statutaires des dépenses de personnel). Or, ces besoins, par définition, ne peuvent être fixés avec précision et peuvent tout au plus faire l'objet de projections; le meilleur moyen d'arriver à ce qui serait un montant satisfaisant sera donc d'analyser le passé. Si l'on prend les montants passés et si on les exprime en pourcentage du budget-programme, l'expérience fournit les chiffres suivants :

Exercice biennal	Fluctuations monétaires		Inflation des coûts non salariaux		Augmentation (diminution) Augmentations statutaires des dépenses de personnel		Total	
	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)
1980-1981	(19,8)	(1,6 %)	24,3	2,0 %	47,2	3,9 %	51,7	4,3 %
1982-1983	(106,0)	(6,9 %)	(3,9)	(0,2 %)	(12,9)	(0,8 %)	(122,8)	(7,9 %)
1984-1985	(74,9)	(4,7 %)	(2,0)	(0,1 %)	29,2	1,8 %	(47,7)	(3,0 %)
1986-1987	147,6	8,4 %	(10,2)	(0,6 %)	(57,1)	(3,3 %)	80,3	(4,8 %)

1/ En millions de dollars E.-U.

2/ En pourcentage du projet de budget-programme.

/...

6. Pour le budget biennal en cours, les besoins supplémentaires découlant des ajustements à opérer, pour tenir compte des trois éléments en question, par rapport aux ouvertures de crédits initiale et révisée s'élèvent à 133,9 millions de dollars, soit 8 % du projet de budget-programme.

7. Si toutefois chacun des trois éléments est considéré séparément, avec fixation d'un plafond dans chaque cas, il faudra, pour aboutir à un montant satisfaisant, retenir l'écart le plus élevé constaté dans chaque cas, à savoir 8,4 % pour les fluctuations monétaires, 2 % pour l'inflation des coûts non salariaux et 3,9 % pour les augmentations statutaires des dépenses de personnel. Les trois éléments réunis donnent au total 14,3 %, contre les 8 % mentionnés ci-dessus. Cela tient à ce que les ajustements requis pour les trois éléments n'évoluent pas simultanément dans le même sens.

8. Il paraît donc plus commode et plus sûr de traiter les trois éléments comme un tout et de fixer le niveau de la réserve en fonction de l'effet net combiné des ajustements, et l'expérience passée donne alors un chiffre de 8 %.

9. Si - pour garantir cette prévisibilité, ce plus grand degré de certitude, qu'exige la nouvelle procédure budgétaire - on veut fixer d'entrée de jeu le montant des ressources dont on disposera pour un exercice biennal donné, il faudra que la réserve soit dûment provisionnée. Sinon - c'est-à-dire si l'on se contente de constituer une réserve purement notionnelle et de demander une rallonge budgétaire lorsque l'ajustement des trois éléments l'exige - on ne fera que perpétuer le système actuel.

10. Il y a deux moyens de constituer et de provisionner une réserve : soit créer un fonds distinct hors budget, soit faire de la réserve un chapitre du budget-programme. Dans l'un et l'autre cas, la réserve devra être alimentée par des contributions.

11. Première solution : l'Assemblée générale constituerait une réserve en tant que fonds distinct et en arrêterait le montant. La réserve serait alimentée par les contributions et reconstituée, selon le cas, soit par les économies réalisées au titre de l'ajustement des trois éléments, soit par des contributions additionnelles. Aux divers stades du vote des crédits, l'ajustement à opérer pour tenir compte des trois éléments serait soumis à l'Assemblée pour approbation. La somme approuvée par l'Assemblée serait inscrite dans l'ouverture de crédits. Lorsque l'ajustement se traduirait par des dépenses supplémentaires nettes, celles-ci seraient couvertes par la réserve. Lorsqu'il s'agirait de réductions nettes, celles-ci seraient portées au crédit de la réserve, à concurrence de son montant approuvé. Tout excédent en sus du montant de la réserve serait porté au crédit des Etats Membres. Au début de chaque exercice biennal, la réserve serait reconstituée à hauteur de son montant approuvé, si besoin est par voie de contributions. Si, en cours d'exercice, le montant inscrit à la réserve ne suffisait pas à couvrir les besoins d'un ajustement, le Secrétaire général, dans sa demande de crédits supplémentaires, proposerait à l'Assemblée les moyens de dégager les crédits nécessaires.

12. Pour montrer comment cette méthode fonctionnerait dans la pratique, on a donné à l'annexe I un exemple fondé sur les ouvertures de crédits effectives des exercices biennaux 1980-1981 à 1988-1989, en excluant les recettes accessoires et en supposant une réserve de 150 millions de dollars.

13. Deuxième solution : constituer pour chaque exercice biennal une réserve qui ferait partie du budget-programme. L'Assemblée générale fixerait le montant de la réserve en même temps qu'elle déciderait du plan général. La réserve serait ensuite inscrite dans le budget-programme, en tant que chapitre distinct. A chaque stade d'ouverture des crédits, les ajustements à opérer pour tenir compte des trois éléments (fluctuations monétaires, inflation des coûts non salariaux, augmentations statutaires des dépenses de personnel) seraient soumis à l'Assemblée pour approbation. Les ajustements approuvés par l'Assemblée seraient inscrits dans les chapitres pertinents du budget-programme, avec l'écriture de contrepartie voulue dans le chapitre "Réserve". En cours d'exercice, on tirerait sur la réserve ou on la reconstituerait, selon le cas, étant entendu qu'une fois la réserve reconstituée à son niveau approuvé, tout excédent serait porté au crédit des Etats Membres. Si, en cours d'exercice, la somme inscrite au chapitre "Réserve" du budget-programme ne suffisait pas à couvrir les ajustements à opérer pour tenir compte des trois éléments, le Secrétaire général, dans sa demande de crédits additionnels, proposerait à l'Assemblée générale les moyens de couvrir les dépenses excédentaires. En fin d'exercice, tout solde restant inscrit au chapitre "Réserve" serait annulé (dans le projet de budget-programme de l'exercice suivant, la réserve ferait à nouveau l'objet d'un chapitre distinct). On trouvera à l'annexe II, avec les mêmes chiffres que dans l'annexe I, un exemple d'application de cette méthode.

14. Les solutions proposées ci-dessus procèdent l'une et l'autre de l'hypothèse que la réserve serait dûment provisionnée. Elles diffèrent en ce sens que, dans la première, la réserve est conçue comme un fonds hors crédits budgétaires, alors que dans la seconde elle ferait partie intégrante des crédits votés et donc du budget-programme. Pour ce qui est de l'effet sur les contributions des Etats Membres, il n'y aurait à terme guère de différence entre les deux solutions, les variations que font apparaître les annexes I et II étant plus apparentes que réelles. Avec la première solution, le solde créditeur éventuel de la réserve en fin d'exercice ne serait pas annulé et, au début de l'exercice biennal suivant, seule la différence entre le montant approuvé et le solde aurait à être couverte par des contributions; avec la seconde, tout solde inscrit au chapitre "Réserve" du budget en fin d'exercice biennal serait annulé et, au début de l'exercice biennal suivant, il faudrait constituer une nouvelle réserve et la provisionner à 100 %.

15. Pour ce qui est des excédents de réserve à restituer éventuellement - et quelle que soit la solution retenue -, il faut pour le moment se placer dans le contexte de la situation financière d'ensemble de l'Organisation. A ce propos, il y a lieu de rappeler que l'application des articles 4.3, 4.4 et 5.2 d) du règlement financier de l'ONU, relatifs aux excédents en fin d'exercice, est suspendue depuis plusieurs exercices.

16. Le tableau ci-après indique le niveau des contributions par exercice biennal selon les deux solutions décrites ci-dessus :

/...

Exercice biennal	Ouverture de crédits initiale	<u>Contributions statutaires</u>	
		Réserve constituée en fonds distinct	Réserve constituée en chapitre du budget

(En millions de dollars des Etats-Unis)

1980-1981	1 341,7	1 440,0	1 341,7
1982-1983	1 469,6	1 521,3	1 469,6
1984-1985	1 609,0	1 608,3	1 609,0
1986-1987	1 711,8	1 632,1	1 711,8

17. Il pourrait sembler à première vue que la seconde solution est moins onéreuse, le montant total des contributions pour les quatre exercices biennaux étant inférieur de 69,6 millions de dollars à ce qu'il est d'après la première. Cela dit, avec la première solution il aurait suffi, au début de l'exercice biennal 1988-1989, d'ouvrir un crédit de 80,4 millions de dollars pour reconstituer la réserve, alors qu'avec la seconde il aurait fallu, pour ce même exercice, inscrire dans le projet de budget-programme un chapitre "Réserve" à hauteur de 150 millions de dollars, soit 69,6 millions de plus.

18. Dans la pratique, la seconde solution - réserve constituée en chapitre distinct du budget-programme - serait administrativement plus commode qu'une réserve constituée en fonds distinct. Pour créer ce fonds distinct, il faudrait ajouter des articles au règlement financier et modifier des articles existants. Il faudrait aussi prévoir une nouvelle procédure d'ouverture de crédits, ce qui viendrait alourdir encore un système déjà fort complexe. En revanche, faire de la réserve un élément du budget-programme n'exigerait guère plus que l'inscription d'un nouveau chapitre à ce budget.

19. Dans ces conditions, si l'Assemblée générale décidait de constituer une réserve pour faire face aux ajustements des prévisions dus aux fluctuations monétaires, à l'inflation des coûts non salariaux et aux augmentations statutaires des dépenses de personnel, elle pourrait envisager pour cette réserve les modalités de fonctionnement ci-après :

1. Le projet de budget-programme inclurait un chapitre où seraient inscrits les crédits nécessaires pour permettre, en tant que de besoin, l'ajustement des prévisions budgétaires compte tenu des trois éléments sus-mentionnés. Ce chapitre s'intitulerait "Réserve".

2. Les années où il n'est pas présenté de budget, l'Assemblée générale fixerait le montant de la réserve à inscrire au projet de budget-programme pour l'exercice biennal suivant.

3. Préalablement à chaque stade d'ouverture de crédits, le Secrétaire général présenterait à l'Assemblée générale pour approbation les ajustements à apporter aux prévisions pour tenir compte des trois éléments en question.

/...

4. Une fois approuvés par l'Assemblée générale, les ajustements seraient pris en compte dans les ouvertures de crédits. Lorsqu'ils se traduiraient par des dépenses supplémentaires, celles-ci seraient imputées sur les chapitres pertinents du budget-programme et les ressources prévues au chapitre "Réserve" seraient diminuées d'autant. Lorsque les ajustements aboutiraient à des réductions de dépenses, celles-ci seraient inscrites aux chapitres correspondants du budget-programme et le chapitre "Réserve" serait augmenté en conséquence, jusqu'à concurrence du montant initial approuvé pour ce chapitre. Tout excédent serait comptabilisé comme recettes accessoires.

5. Si les fonds prévus au chapitre "Réserve" ne suffisaient pas pour couvrir les dépenses supplémentaires résultant des ajustements à apporter aux prévisions pour tenir compte des trois éléments considérés, en présentant ces ajustements à l'Assemblée générale, le Secrétaire général ferait des propositions quant à la façon de couvrir les dépenses excédentaires.

6. En fin d'exercice biennal, tout reliquat demeurant au chapitre "Réserve" serait porté au crédit des Etats Membres au stade de l'ouverture de crédits finale pour l'exercice considéré.

20. Comme suite à sa résolution 43/214, outre l'examen des modalités à prévoir pour le fonctionnement d'une réserve, l'Assemblée générale est appelée à revenir sur la question de la constitution d'une telle réserve dès l'exercice biennal 1990-1991. Les modalités exposées ci-dessus ne pourraient pas encore être intégralement appliquées, mais l'Assemblée pourrait néanmoins se prononcer d'ores et déjà sur cette question. Il faudrait toutefois qu'elle le fasse avant d'avoir achevé l'examen du projet de budget-programme pour l'exercice considéré, de façon que le budget-programme adopté et les crédits initialement approuvés prévoient la constitution d'une réserve destinée à faire face aux ajustements ultérieurs des prévisions imputables aux fluctuations monétaires, à l'inflation des coûts non salariaux et aux augmentations statutaires des dépenses de personnel.

ANNEXE I

Fonctionnement d'une réserve hors budget-programme

	<u>Ouverture de crédits</u>		Contributions statutaires	<u>Réserve</u>	
	<u>Ventilation</u>	<u>Total</u>		(Montants prélevés) Montants crédités	Solde
(En millions de dollars des Etats-Unis)					
<u>Premier exercice biennal</u>					
<u>Année précédente</u>					
Constitution de la réserve			150,0		150,0
<u>Ouverture de crédits initiale</u>		1 247,8			
a) Projet de budget-programme, ajustements en première lecture, états d'incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	1 247,8				
b) Ajustements dus aux fluctuations monétaires, à l'inflation des coûts non salariaux et aux augmentations statutaires des dépenses de personnel	-				
<u>Sources de financement pour la première première année</u>					
Contributions statutaires (moitié de 1 247,8)			623,9		150,0
<u>Première année de l'exercice biennal - Ouverture de crédits révisée</u>		1 339,2			
a) Ouverture de crédits initiale	1 247,8				
b) Etats d'incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	28,7				

/...

	<u>Ouverture de crédits</u>		Contributions statutaires	<u>Réserve</u>	
	Ventilation	Total		(Montants prélevés) Montants crédités	Solde

(En millions de dollars des Etats-Unis)

Premier exercice biennal (suite)

c) Ajustements dus aux fluctuations monétaires, à l'inflation des coûts non salariaux et aux augmentations statutaires des dépenses de personnel 62,7

Sources de financement pour la deuxième année

a) Contributions statutaires (moitié de 1 247,8 + 28,7) 652,6

b) Montant prélevé sur la réserve (62,7) (62,7) 87,3

Deuxième année de l'exercice biennal - Ouverture de crédits finale 1 341,7

a) Ouverture de crédits révisée 1 339,2

b) Ajustements de fin d'exercice biennal 13,5

c) Ajustements dus aux fluctuations monétaires, à l'inflation des coûts non salariaux et aux augmentations statutaires des dépenses de personnel (11,0)

Financement des ajustements apportés à l'ouverture de crédits finale

a) Contributions statutaires 13,5

b) Montant crédité à la réserve (11,0) 11,0 98,3

/...



	<u>Ouverture de crédits</u>		<u>Réserve</u>	
			Montants prélevés)	Montants crédités
	Ventilation	Total	Contributions statutaires	Scide

(En millions de dollars des Etats-Unis)

Deuxième exercice biennal

Année précédente

Reconstitution de la réserve (montant approuvé moins solde) 51,7 51,7 150,0

Ouverture de crédits initiale 1 506,2

a) Projet de budget-programme, ajustements en première lecture, états d'incidences sur le budget-programme et prévisions révisées 1 552,4

b) Ajustements dus aux fluctuations monétaires, à l'inflation des coûts non salariaux et aux augmentations statutaires des dépenses de personnel (46,2)

Sources de financement pour la première année

a) Contributions statutaires (moitié de 1 552,4) 776,2

b) Montant crédité à la réserve (46,2) 46,2 196,2

c) Restitution du surplus de réserve (46,2) (46,2) 150,0

Première année de l'exercice biennal - Ouverture de crédits révisée 1 472,9

a) Ouverture de crédits initiale 1 506,2

b) Etats d'incidences sur le budget-programme et prévisions révisées 39,8

		<u>Ouverture de crédits</u>		<u>Réserve</u>	
		<u>Ventilation</u>	<u>Total</u>	<u>Contributions statutaires</u>	<u>(Montants prélevés)</u>
					<u>Montants</u>
					<u>crédités</u>
					<u>Solde</u>

(En millions de dollars des Etats-Unis)

Deuxième exercice biennal (suite)

c) Ajustements dus aux fluctuations monétaires, à l'inflation des coûts non salariaux et aux augmentations statutaires des dépenses de personnel (73,1)

Sources de financement pour la deuxième année

a) Contributions statutaires (moitié de 1 552,4 + 39,8) 816,0

b) Montant crédité à la réserve (73,1) (73,1) 223,1

c) Restitution du surplus de réserve (73,1) (73,1) 150,0

Deuxième année de l'exercice biennal  
- Ouverture de crédits finale

1 469,6

a) Ouverture de crédits révisée 1 472,9

b) Ajustements de fin d'exercice biennal 0,1

c) Ajustements dus aux fluctuations monétaires, à l'inflation des coûts non salariaux et aux augmentations statutaires des dépenses de personnel (3,4)

Financement des ajustements apportés à l'ouverture de crédits finale

a) Contributions statutaires 0,1

b) Montant crédité à la réserve (3,4) (3,4) 153,4

c) Restitution du surplus de réserve (3,4) 3,4 150,0

/...

	<u>Ouverture de crédits</u>		Contributions statutaires	<u>Réserve</u>	
	Ventilation	Total		(Montants prélevés) Montants crédités	Solde
(En millions de dollars des Etats-Unis)					
<u>Troisième exercice biennal</u>					
<u>Année précédente</u>					
Constitution de la réserve			0,0		150,0
<u>Ouverture de crédits initiale</u>		1 587,2			
a) Projets de budget-programme, ajustements en première lecture états d'incidences sur le budget- programme et prévisions révisées	1 622,3				
b) Ajustements dus aux fluctuations monétaires, à l'inflation des coûts non salariaux et aux augmentations statutaires des dépenses de personnel	(35,1)				
<u>Sources de financement pour la première année</u>					
a) Contributions statutaires (moitié de 1 622,3)			811,1		150,0
b) Montant crédité à la réserve (35,1)				35,1	185,1
c) Restitution du surplus de réserve			(35,1)	(35,1)	150,0
<u>Première année de l'exercice biennal - Ouverture de crédits révisée</u>					
a) Ouverture de crédits initiale	1 587,2				
b) Etats d'incidences sur le budget- programme et prévisions révisées	37,8				

/...

	<u>Ouverture de crédits</u>		Contributions statutaires	<u>Réserve</u>	
	Ventilation	Total		(Montants prélevés) Montants crédités	Solde
(En millions de dollars des Etats-Unis)					
<u>Troisième exercice biennal (suite)</u>					
c) Ajustements dus aux fluctuations monétaires, à l'inflation des coûts non salariaux et aux augmentations statutaires des dépenses de personnel	(13,4)				
<u>Sources de financement pour la deuxième année</u>					
a) Contributions statutaires (moitié de 1 622,3 + 37,8)			849,0		
b) Montant crédité à la réserve (13,4)				13,4	163,4
c) Restitution du surplus de réserve			(13,4)	(13,4)	150,0
<u>Deuxième année de l'exercice biennal - Ouverture de crédits finale</u>					
		1 609,0			
a) Ouverture de crédits révisée	1 611,6				
b) Ajustements de fin d'exercice biennal	(3,3)				
c) Ajustements dus aux fluctuations monétaires, à l'inflation des coûts non salariaux et aux augmentations statutaires des dépenses de personnel	0,7				
<u>Financement des ajustements apportés à l'ouverture de crédits finale</u>					
a) Contributions statutaires			(3,3)		
b) Montant prélevé sur la réserve				0,7	149,3

/...

	<u>Ouverture de crédits</u>		Contributions statutaires	<u>Réserve</u>	
	Ventilation	Total		(Montants prélevés) Montants crédités	Solde
(En millions de dollars des Etats-Unis)					
<u>Quatrième exercice biennal</u>					
<u>Année précédente</u>					
Constitution de la réserve			0,7		150,0
<u>Ouverture de crédits initiale</u>		1 663,3			
a) Projets de budget-programme, ajustements en première lecture états d'incidences sur le budget- programme et prévisions révisées	1 648,8				
b) Ajustements dus aux fluctuations monétaires, à l'inflation des coûts non salariaux et aux augmentations statutaires des dépenses de personnel	14,5				
<u>Sources de financement pour la première année</u>					
a) Contributions statutaires (moitié de 1 648,8)			824,4		
b) Montant prélevé sur la réserve (moitié de 14,5)				(7,2)	142,8
<u>Première année de l'exercice biennal - Ouverture de crédits révisée</u>					
a) Ouverture de crédits initiale	1 663,3				
b) Etats d'incidences sur le budget- programme et prévisions révisées	13,0				

/...

<u>Ouverture de crédits</u>		Contributions statutaires	<u>Réserve</u>		
			(Montants prélevés)	(Montants crédités)	Solde
Ventilation	Total				

(En millions de dollars des Etats-Unis)

Quatrième exercice biennal (suite)

c) Ajustements dus aux fluctuations monétaires, à l'inflation des coûts non salariaux et aux augmentations statutaires des dépenses de personnel 35,5

Sources de financement pour la deuxième année

a) Contributions statutaires (moitié de 1 648,8 + 13,0) 837,4  
 b) Montant crédité à la réserve (moitié de 14,5 + 35,5) (42,8) 100,0

Deuxième année de l'exercice biennal - Ouverture de crédits finale

1 711,8  
 a) Ouverture de crédits révisée 1 711,8  
 b) Ajustements de fin d'exercice biennal (30,4)  
 c) Ajustements dus aux fluctuations monétaires, à l'inflation des coûts non salariaux et aux augmentations statutaires des dépenses de personnel 30,4

Financement des ajustements apportés à l'ouverture de crédits finale

a) Contributions statutaires (30,4)  
 b) Montant prélevé sur la réserve (30,4) (30,4) 69,6

/...

	<u>Ouverture de crédits</u>		Contributions statutaires	<u>Réserve</u>	
	Ventilation	Total		(Montants prélevés) Montants crédités	Solde
(En millions de dollars des États-Unis)					
<u>Cinquième exercice biennal</u>					
<u>Année précédente</u>					
Constitution de la réserve			80,4		150,0
<u>Ouverture de crédits initiale</u>		1 769,6			
a) Projets de budget-programme, ajustements en première lecture états d'incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	1 632,2				
b) Ajustements dus aux fluctuations monétaires, à l'inflation des coûts non salariaux et aux augmentations statutaires des dépenses de personnel	137,4				
<u>Sources de financement pour la première année</u>					
a) Contributions statutaires (moitié de 1 632,2)			816,1		
b) Montant prélevé sur la réserve (moitié de 137,4)				(68,7)	81,3
<u>Première année de l'exercice biennal - Ouverture de crédits révisée</u>		1 788,7			
a) Ouverture de crédits initiale	1 769,6				
b) Etats d'incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	22,7				

/...

				<u>Réserve</u>	
				(Montants prélevés)	
		<u>Ouverture de crédits</u>		Montants	
		Ventilation	Total	crédités	Solde

(En millions de dollars des Etats-Unis)

Cinquième exercice biennal (suite)

c) Ajustements dus aux fluctuations monétaires, à l'inflation des coûts non salariaux et aux augmentations statutaires des dépenses de personnel	(3,6)				
--	-------	--	--	--	--

Sources de financement pour la deuxième année

a) Contributions statutaires (moitié de 1 632,2 + 22,7)			838,8		
b) Montant crédité à la réserve (moitié de 137,4 - 3,6)				(65,1)	16,2

Deuxième année de l'exercice biennal - Ouverture de crédits finale

a) Ouverture de crédits révisée	1 788,7				
b) Ajustements de fin d'exercice biennal					
c) Ajustements dus aux fluctuations monétaires, à l'inflation des coûts non salariaux et aux augmentations statutaires des dépenses de personnel					

Financement des ajustements apportés à l'ouverture de crédits finale



ANNEXE II

Fonctionnement d'une réserve constituée en chapitre du budget-programme

	<u>Ouverture de crédits</u>		Contributions statutaires	<u>Réserve</u>	
	Ventilation	Total		(Montants prélevés) Montants crédités	Solde
(En millions de dollars des Etats-Unis)					
<u>Premier exercice biennal</u>					
<u>Année précédente</u>					
<u>Ouverture de crédits initiale</u>		1 397,8			
a) Projet de budget-programme, ajustements en première lecture, états d'incidences sur le budget- programme et prévisions révisées	1 247,8				
b) Chapitre réserve	150,0				150,0
c) Ajustements dus aux fluctuations monétaires, à l'inflation des coûts non salariaux et aux augmentations statutaires des dépenses de personnel	-				
d) Ajustement apporté au chapitre réserve	-				150,0
<u>Sources de financement pour la première année</u>					
Contributions statutaires (moitié de 1 397,8)			698,9		
<u>Première année de l'exercice biennal - Ouverture de crédits révisée</u>					
a) Ouverture de crédits initiale	1 397,8	1 426,5			
b) Etats d'incidences sur le budget- programme et prévisions révisées	28,7				

/...

	<u>Ouverture de crédits</u>		Contributions statutaires	<u>Réserve</u>	
	Ventilation	Total		(Montants prélevés) Montants crédités	Solde
(En millions de dollars des Etats-Unis)					
<u>Premier exercice biennal (suite)</u>					
c) Ajustements dus aux fluctuations monétaires, à l'inflation des coûts non salariaux et aux augmentations statutaires des dépenses de personnel		62,7			
d) Ajustement apporté au chapitre réserve		(62,7)		(62,7)	87,3
<u>Sources de financement pour la deuxième année</u>					
Contributions statutaires (moitié de 1 397,8 + 28,7)			727,6		
<u>Deuxième année de l'exercice biennal - Ouverture de crédits finale</u>					
		1 341,7			
a) Ouverture de crédits révisée	1 426,5				
b) Ajustements de fin d'exercice biennal		13,5			
c) Ajustements dus aux fluctuations monétaires, à l'inflation des coûts non salariaux et aux augmentations statutaires des dépenses de personnel		(11,0)			
d) Ajustement apporté au chapitre réserve		11,0		11,0	98,3
e) Restitution du solde inscrit au chapitre réserve		(98,3)		(98,3)	-

/...

			<u>Réserve</u>	
			(Montants prélevés)	
<u>Ouverture de crédits</u>		Contributions statutaires	Montants crédités	Solde
Ventilation	Total			

(En millions de dollars des Etats-Unis)

Premier exercice biennal (suite)

Financement des ajustements apportés  
à l'ouverture de crédits finale

a) Contributions statutaires		13,5		
b) Restitution du solde inscrit au chapitre réserve		(98,3)		

	<u>Ouverture de crédits</u>		Contributions statutaires	Réserve	
	Ventilation	Total		(Montants prélevés) Montants crédités	Soide
(En millions de dollars des Etats-Unis)					
<u>Deuxième exercice biennal</u>					
<u>Année précédente</u>					
<u>Ouverture de crédits initiale</u>		1 656,2			
a) Projet de budget-programme, ajustements en première lecture, états d'incidences sur le budget- programme et prévisions révisées	1 522,4				
b) Chapitre réserve	150,0				150,0
c) Ajustements dus aux fluctuations monétaires, à l'inflation des coûts non salariaux et aux augmentations statutaires des dépenses de personnel	(46,2)				
d) Ajustement apporté au chapitre réserve	-			-	150,0
<u>Sources de financement pour la première année</u>					
Contributions statutaires (moitié de 1 656,2).			828,1		
<u>Première année de l'exercice biennal - Ouverture de crédits révisée</u>					
a) Ouverture de crédits initiale	1 656,2				
b) Etats d'incidences sur le budget- programme et prévisions révisées	39,8				

/...

	<u>Ouverture de crédits</u>		Contributions statutaires	<u>Réserve</u>	
	Ventilation	Total		(Montants prélevés) Montants crédités	Solde
(En millions de dollars des Etats-Unis)					
<u>Deuxième exercice biennal (suite)</u>					
c) Ajustements dus aux fluctuations monétaires, à l'inflation des coûts non salariaux et aux augmentations statutaires des dépenses de personnel		(73,1)			
d) Ajustement apporté au chapitre réserve		-		-	150,0
<u>Sources de financement pour la deuxième année</u>					
Contributions statutaires (mritié de 1 656,2 + 39,8 - 73,1)			794,8		
<u>Deuxième année de l'exercice biennal - Ouverture de crédits finale</u>					
		1 469,6			
a) Ouverture de crédits révisée	1 622,9				
b) Ajustements de fin d'exercice biennal		0,1			
c) Ajustements dus aux fluctuations monétaires, à l'inflation des coûts non salariaux et aux augmentations statutaires des dépenses de personnel		(3,4)			
d) Ajustement apporté au chapitre réserve		-			150,0
e) Restitution du solde inscrit au chapitre réserve		(150,0)		(150,0)	-

/...

<u>Ouverture de crédits</u>		Contributions statutaires	<u>Réserve</u>	
<u>Ventilation</u>	<u>Total</u>		(Montants prélevés) Montants crédités	Solde

(En millions de dollars des Etats-Unis)

Deuxième exercice biennal (suite)

Financement des ajustements apportés  
à l'ouverture de crédits finale

a) Contributions statutaires	(3,3)
b) Restitution du solde inscrit au chapitre réserve	(150,0)

/...

	<u>Ouverture de crédits</u>		Contributions statutaires	<u>Réserve</u>	
	Ventilation	Total		(Montants prélevés) Montants crédités	Solde

(En millions de dollars des Etats-Unis)

Troisième exercice biennal

Année précédente

<u>Ouverture de crédits initiale</u>		1 737,2			
a) Projets de budget-programme, ajustements en première lecture, états d'incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	1 622,3				
b) Chapitre réserve	150,0				150,0
c) Ajustements dus aux fluctuations monétaires, à l'inflation des coûts non salariaux et aux augmentations statutaires des dépenses de personnel	(35,1)				
d) Ajustement apporté au chapitre réserve	-				150,0

Sources de financement pour la première année

Contributions statutaires (moitié de 1 737,2) 868,6

Première année de l'exercice biennal - Ouverture de crédits révisée

<u>Ouverture de crédits révisée</u>		1 761,6			
a) Ouverture de crédits initiale	1 737,2				
b) Etats d'incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	37,8				
c) Ajustements dus aux fluctuations monétaires, à l'inflation des coûts non salariaux et aux augmentations statutaires des dépenses de personnel	(13,4)				

/...

	<u>Ouverture de crédits</u>		Contributions statutaires	<u>Réserve</u>	
	Ventilation	Total		(Montants prélevés) Montants crédités	Solde
(En millions de dollars des Etats-Unis)					
<u>Troisième exercice biennal (suite)</u>					
d) Ajustement apporté au chapitre réserve					150,0
<u>Sources de financement pour la deuxième année</u>					
Contributions statutaires (moitié de 1 737,2 + 37,8 - 13,4)			893,0		
<u>Deuxième année de l'exercice biennal - Ouverture de crédits finale</u>		1 609,0			
a) Ouverture de crédits révisée	1 761,6				
b) Ajustements de fin d'exercice biennal	(3,3)				
c) Ajustements dus aux fluctuations monétaires, à l'inflation des coûts non salariaux et aux augmentations statutaires des dépenses de personnel	(0,7)				
d) Ajustement apporté au chapitre réserve	0,7			(0,7)	149,3
e) Restitution du solde inscrit au chapitre réserve	(149,3)			(149,3)	-
<u>Financement des ajustements apportés à l'ouverture de crédits finale</u>					
a) Contributions statutaires			(3,3)		
b) Restitution du solde inscrit au chapitre réserve			(149,3)		

/...



	<u>Ouverture de crédits</u>		Contributions statutaires	<u>Réserve</u>	
	Ventilation	Total		(Montants prélevés) Montants crédités	Solde

(En millions de dollars des Etats-Unis)

Quatrième exercice biennal

Année précédente

<u>Ouverture de crédits initiale</u>		1 798,8			
a) Projets de budget-programme, ajustements en première lecture, états d'incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	1 648,8				
b) Chapitre réserve	150,0				150,0
c) Ajustements dus aux fluctuations monétaires, à l'inflation des coûts non salariaux et aux augmentations statutaires des dépenses de personnel	14,5				
d) Ajustement apporté au chapitre réserve	(14,5)			(14,5)	135,5

Sources de financement pour la première année

Contributions statutaires (moitié de 1 798,8) 899,4

Première année de l'exercice biennal - Ouverture de crédits révisée

<u>Ouverture de crédits révisée</u>		1 811,8			
a) Ouverture de crédits initiale	1 798,8				
b) Etats d'incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	13,0				
c) Ajustements dus aux fluctuations monétaires, à l'inflation des coûts non salariaux et aux augmentations statutaires des dépenses de personnel					

/...

	<u>Ouverture de crédits</u>		Contributions statutaires	<u>Réserve</u>	
	Ventilation	Total		(Montants prélevés) Montants crédités	Solde
(En millions de dollars des Etats-Unis)					
<u>Quatrième exercice biennal (suite)</u>					
d) Ajustement apporté au chapitre réserve		(35,5)		(35,5)	100,0
<u>Sources de financement des dépenses pour la deuxième année</u>					
Contributions statutaires (moitié de 1 798,8 + 13)			912,4		
<u>Deuxième année de l'exercice biennal - Ouverture de crédits finale</u>		1 711,8			
a) Ouverture de crédits révisée	1 811,8				
b) Ajustements de fin d'exercice biennal		(30,4)			
c) Ajustements dus aux fluctuations monétaires, à l'inflation des coûts non salariaux et aux augmentations statutaires des dépenses de personnel		30,4			
d) Ajustement apporté au chapitre réserve		(30,4)		(30,4)	69,6
e) Restitution du solde inscrit au chapitre réserve		(69,6)			
<u>Financement des ajustements apportés à l'ouverture de crédits finale</u>					
a) Contributions statutaires			(30,4)		
b) Restitution du solde inscrit au chapitre réserve			(69,6)		

/...

	<u>Ouverture de crédits</u>		Contributions statutaires	<u>Réserve</u>	
	Ventilation	Total		(Montants prélevés) Montants crédités	Solde
(En millions de dollars des Etats-Unis)					
<u>Cinquième exercice biennal</u>					
<u>Année précédente</u>					
<u>Ouverture de crédits initiale</u>		1 782,1			
a) Projets de budget-programme, ajustements en première lecture, états d'incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	1 632,1				
b) Chapitre réserve	150,0				150,0
c) Ajustements dus aux fluctuations monétaires, à l'inflation des coûts non salariaux et aux augmentations statutaires des dépenses de personnel	137,4				
d) Ajustement apporté au chapitre réserve	(137,4)			(137,4)	12,6
<u>Sources de financement pour la première année</u>					
Contributions statutaires (moitié de 1 782,1)			891,0		
<u>Première année de l'exercice biennal - Ouverture de crédits révisée</u>					
a) Ouverture de crédits initiale	1 782,1				
b) Etats d'incidences sur le budget-programme et prévisions révisées	22,7				
c) Ajustements dus aux fluctuations monétaires, à l'inflation des coûts non salariaux et aux augmentations statutaires des dépenses de personnel	(3,6)				

/...

		<u>Ouverture de crédits</u>		Contributions statutaires	<u>Réserve</u>	
		Ventilation	Total		(Montants prélevés)	Montants crédités

(En millions de dollars des Etats-Unis)

Cinquième exercice biennal (suite)

d) Ajustement apporté au chapitre réserve		3,6			3,6	16,2
--	--	-----	--	--	-----	------

Sources de financement des dépenses  
pour la deuxième année :

Contributions statutaires (moitié de 1 782,1 + 22,7)				913,9		
---	--	--	--	-------	--	--